

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Joachim tenue à l'hôtel de ville, le 15 janvier 2018 à 19h, sous la présidence de M. Marc Dubeau, Maire.

Sont présents:

- M. Marc Dubeau, Maire**
- M. Bruno Guilbault, Conseiller**
- Mme Marie-Claude Bourbeau, Conseillère**
- Mme Lucie Racine, Conseillère**
- M. Mario Godbout, Conseiller**
- M. Lawrence Cassista, Conseiller**
- M. Luc Bergeron, Conseiller**

Secrétaire d'assemblée : **Mme Anick Patoine, Directrice générale et secrétaire-trésorière**

PUBLIC : 2

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE**
- 2. ORDRE DU JOUR**
- 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 3.1.** Adoption du budget 2018.
 - 3.2.** Adoption du programme triennal d'immobilisations 2018-2019-2020.
 - 3.3.** Adoption du règlement n°407-2018 abrogeant le règlement n°395-2016 imposant les taux de taxes, taxes spéciales et compensations municipales pour l'exercice financier 2018.
- 4. AFFAIRES NOUVELLES**
- 5. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée extraordinairement constituée par le président, Monsieur Marc Dubeau, Maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

010-20180115

2. ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Bruno Guilbault et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

011-20180115

3.1. ADOPTION DU BUDGET 2018

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit adopter le budget de la corporation pour le prochain exercice financier en vertu des articles 954 et suivants du Code municipal;

IL EST PROPOSÉ par Madame Lucie Racine et unanimement résolu d'adopter le budget équilibré pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018 et présentant des activités financières de l'ordre de 2 055 379\$ tel que présenté au tableau suivant :

REVENUS

<u>Description</u>	<u>Montant (\$)</u>	<u>(%)</u>
Taxes foncières et tarification	1 328 877	64,7%
Paiement tenant lieu de taxes		
▪ École	7 445	0,4%
▪ Gouvernement du Canada et entreprises	95 507	4,6%
Services rendus		
▪ Location de salle, photocopie, etc	25 725	1,3%
Impositions de droits	82 104	4,0%
Amendes et pénalités	1 500	0,1%
Intérêts (arrérages)	5 500	0,3%
Autres revenus	455 602	22,2%
Transferts		
▪ Redevances matières résiduelles	10 000	0,5%
▪ Ententes partages et autres	43 119	2,1%
Total des revenus	2 055 379	100%

DÉPENSES

<u>Description</u>	<u>Montant (\$)</u>	<u>(%)</u>
Administration générale		
▪ Conseil municipal	86 833	
▪ Gestion financière	229 358	
▪ Greffe	-	
▪ Évaluation	21 957	
▪ Autres	130 900	
Sous-total	469 048	23%
Sécurité publique		
▪ Sécurité civile	1 300	

▪ Police	112 773	
▪ Protection incendie	94 004	
Sous-total	208 077	10,1%
Transport routier		
▪ Voirie municipale	197 274	
▪ Enlèvement de la neige	263 035	
▪ Éclairage des rues	18 000	
▪ Circulation	6 500	
▪ Transport collectif	9 375	
Sous-total	494 184	24,0%
Hygiène du milieu		
▪ Purification et traitement de l'eau	67 270	
▪ Réseau de distribution de l'eau	24 600	
▪ Réseau d'égout	79 741	
▪ Matières résiduelles	128 403	
▪ Amélioration des cours d'eau	4 000	
Sous-total	304 014	14,8%
Santé et bien-être (OMH)	2 500	0,1%
Aménagement et urbanisme	95 528	4,6%
Loisirs et culture		
▪ Ressource loisir et culture	28 055	
▪ Aréna et patinoire	60 936	
▪ Piscine	21 700	
▪ Parcs et terrain de jeux	73 143	
▪ Bibliothèque	14 680	
▪ Autres activités	15 600	
Sous-total	214 114	10,4%
Frais de financement		
▪ Intérêts sur la dette	55 075	
Sous-total	55 075	2,7%
Sous-total des dépenses	1 842 540	89,6%
Conciliation à des fins fiscales		
▪ Remboursement capital	212 839	
▪ Surplus accumulé affecté	-	
Sous-total des affectations	212 839	10,4%
Total des dépenses	2 055 379	100%

Adoptée

012-20180115

4. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2018-2019-2020

CONSIDERANT QUE la Municipalité de Saint-Joachim doit adopter le programme d'immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents en vertu de l'article 953.1 du Code municipal;

CONSIDERANT QUE les travaux prévus au programme triennal d'immobilisations ne créent aucune obligation quant à l'échéance et aux modalités de réalisation desdits travaux;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Lawrence Cassista et unanimement résolu d'adopter le programme triennal d'immobilisation 2018-2019-2020 tel que présenté au tableau

suivant :

Programme triennal d'immobilisations 2018-2019-2020

	2018	2019	2020	Financement	
				Emprunt	Subvention
				À l'ensemble	
Reconstruction de la route des Carrières	1 000 000 \$				À confirmer
Construction du réservoir d'eau potable-Secteur village	2 400 000 \$			À l'ensemble	FEPTEU 80%
Réfection du chemin du Cap-Tourmente	1 994 400 \$	2 000 000 \$	2 000 000 \$	À l'ensemble	Fonds MRC, TECQ
Total	5 394 400 \$	2 000 000 \$	2 000 000 \$		

*Coûts totaux sans déduire les subventions.

Adoptée

013-20180115

5. ADOPTION DU RÈGLEMENT N°407-2018 ABROGEANT LE RÈGLEMENT N°395-2016 IMPOSANT LES TAUX DE TAXES, TAXES SPÉCIALES ET COMPENSATIONS MUNICIPALES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018

CONSIDERANT QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Joachim a adopté le budget de l'exercice financier 2018 en date du 15 janvier 2018;

CONSIDERANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 décembre 2017;

CONSIDERANT QU'il y a lieu d'imposer et de prélever, dans les limites fixées par les lois par voie de taxation directe sur les biens imposables du territoire de la Municipalité de Saint-Joachim, toute somme de deniers nécessaires pour s'acquitter des dépenses de fonctionnement et d'investissement ou pour un objet spécial quelconque dans les limites de ses attributions;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mario Godbout et unanimement résolu :

- a) D'adopter le règlement n°407-2018 abrogeant le règlement n°395-2016 imposant les taux de taxes, taxes spéciales et compensations municipales pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018 (Réf :105-131);
- b) Que le fait d'abroger le règlement n°395-2016 n'affecte pas pour autant les ententes de paiements, les arrérages de taxes et leurs intérêts ainsi que toutes autres sommes dues pour l'année 2017 ou celles antérieures.

Adoptée

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

014-20180115

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Madame Lucie Racine et unanimement résolu de lever l'assemblée du 15 janvier 2018 à 19h16.

Adoptée

Président

M. Marc Dubeau

Secrétaire

Mme Anick Patoine, Directrice
générale et Secrétaire-Trésorière